



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE
(GROUPE CANZ) LORS DE LA CENT SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**POINT 6(G) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES
CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prendre la parole sur ce point à l'ordre du jour au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Monsieur le Président, nous restons profondément préoccupés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et par son mépris flagrant des obligations internationales de la Convention sur les armes chimiques, de la Charte des Nations Unies et du système international fondé sur des règles et des normes convenues. L'invasion illégale par la Russie d'un autre État partie à la Convention sur les armes chimiques constitue une attaque contre nous tous.

Nous sommes préoccupés par les informations crédibles qui continuent de faire état de l'utilisation par la Russie d'agents de lutte antiémeutes comme méthode de guerre en Ukraine. La plupart de ces informations proviennent de la Russie elle-même. L'utilisation d'agents de lutte antiémeutes comme méthode de guerre est strictement interdite par la Convention. Nous prenons également note des allégations selon lesquelles la Russie a utilisé une substance chimique inscrite dans le cadre de son invasion de l'Ukraine. Nous condamnons l'utilisation signalée de la chloropicrine, un agent asphyxiant, et demandons à la Russie de respecter pleinement ses obligations au titre de la Convention. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande offrent leur soutien complet au Secrétariat technique, qui surveille ces allégations et y répond. Nous demandons à nouveau à la Russie de répondre de manière crédible aux demandes présentées au titre de l'article IX de la Convention. À ce jour, la Russie ne l'a pas fait. Au lieu de cela, la Russie poursuit ses efforts malveillants pour miner ce Conseil et détourner l'attention de ses obligations internationales par le biais d'une campagne de désinformation concertée.

Monsieur le Président, le début de cette année a marqué le sombre jalon des deux ans de l'invasion de grande envergure de l'Ukraine par la Russie. Cette année a également été marquée par la mort de l'un des critiques les plus virulents de l'administration russe. Nous continuons à demander des réponses sur la mort de M. Navalny dans une prison russe et sur

les questions posées à la Russie par 45 États parties en 2021 concernant l'empoisonnement de M. Navalny.

Monsieur le Président, nous prenons également acte des mesures concrètes qui ont été prises pour contrer la menace que représente l'emploi des armes chimiques. Nous nous félicitons de la signature de l'accord sur les privilèges et immunités entre l'Ukraine et l'OIAC, qui est entré en vigueur le 24 mai. Cet accord permettra de renforcer la coopération dans le cadre des enquêtes appropriées sur les attaques présumées à l'arme chimique et d'apporter un soutien accru aux activités de protection et d'assistance. Nous nous félicitons des résultats obtenus lors de la première visite d'assistance technique en juillet dernier et de celle qui s'est conclue plus récemment le 12 septembre dernier, et qui ont toutes deux permis de livrer du matériel de protection et de dispenser des formations. Il s'agit là d'une évolution bienvenue et nécessaire. Le Secrétariat technique continue de prouver sa capacité à répondre aux besoins des États parties en temps voulu et de manière transparente, et nous continuerons à l'aider à accomplir son mandat.

Pour conclure, Monsieur le Président, cette organisation a fait de grands progrès pour contrer la menace de l'utilisation d'armes chimiques. Nous nous sommes tous engagés à respecter le droit international en signant la Convention sur les armes chimiques en tant qu'États parties. La Convention doit résister à l'épreuve du temps, le respect de la Convention en tant qu'État partie est une obligation et non une option. Toute violation, qu'elle soit le fait de la Russie, de la Syrie ou de tout autre État, constitue une menace pour notre paix et notre intégrité; elle constitue une menace pour nous tous. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés alors que ces obligations et ces principes sont ignorés par des États afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs programmes respectifs. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont aux côtés des victimes de la guerre chimique et soutiennent pleinement le Secrétariat technique alors qu'il poursuit son important travail de lutte contre ces menaces.

En tant que parties à la Convention, nous devons continuer à demander à la Russie de respecter ces obligations internationales fondamentales en faisant preuve de transparence, d'honnêteté et d'une véritable intention. Sur ce point, nous devons nous exprimer haut et fort.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir considérer cette déclaration du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande comme un document officiel de la 107^e session du Conseil exécutif et de la publier sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.

--- 0 ---